

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES ECOLES DOCTORALES
Le mardi 4 juin 2019

Membres du Conseil présents :

- Anne PELLE, Vice-Présidente Chargée de la Recherche et des Etudes Doctorales
- Dominique LEDOUX, Directeur Ecole Doctorale GALILEE
- Karl-Léo SCHWERING, Directeur Ecole Doctorale ERASME
- Olivier BODINI, Responsable formations Ecole Doctorale GALILEE
- Christine FERNANDEZ, Responsable Administrative BRED
- Pascaline ADONAÏ, Responsable Administrative Adjointe BRED
- Viviane BIRARD, Gestionnaire Ecole Doctorale ERASME
- Ana Paula FARTO, Gestionnaire Ecole Doctorale GALILEE

Invités présents :

- Franciane BARUL, gestionnaire conventions en cotutelle et inscriptions HDR
- Julien VIRSEDA, DSI
- Stéphanie LAMY, BU
-

Etaient excusés :

- Gilles DE BOISSEZON, DSI
- Antoine PECOUD, Responsable Adjoint Ecole Doctorale ERASME

Le mardi 4 juin, le Conseil des Ecoles Doctorales a tenu séance pour délibérer sur les affaires inscrites à l'Ordre du Jour.

1- Actions en cours

2- Service des Etudes, de la Vie étudiante et de la Scolarité

*** Réinscription extra-tempora, CEVEC, Césure**

***Enquête IPDoc et enquête des EDs :**

-Quelles bases de données pour produire des indicateurs ?

-Comment avoir une adresse mail pérenne pour les doctorants ayant soutenus permettant ainsi les enquêtes de suivi ?

3- Convention type de co-tutelle

4- Site Web des EDs / Laboratoires et BRED

5- Formations CFDip

6- SPC Contrat

1- Actions en cours

Anne PELLE - **SIRIUS** - Mise en place d'un chronogramme soutenance classique : en cours
Prévoir chronogramme pour chaque période de vacances, avec des délais incompressibles pour les doctorants

Christine FERNANDEZ - Outil en cours d'installation, de paramétrage et de test

Le BRED testera le 26 / 27 juin prochain, l'outil de dématérialisation et informera ensuite les EDs. Le chronogramme sera présenté lors du conseil des directeurs des labos, le 25/06/2019 et lors du prochain conseil de l'Ed Erasme, le 4 juillet.

- Extraction des données sur SIRIUS afin de produire des indicateurs, CF fait la demande en fonction des EDs

Christine FERNANDEZ – **Diplôme double mention**

Appie du Service SVE effectuera le paramétrage sur APOGEE, ensuite Julien VIRSEDA actualisera les données sur XXX

Julien VIRSEDA - **Modification Sur La Plateforme Inscription / Réinscription**

-Onglet : Relance par mail, fait

-Pour notifier les « abandon doctorant », les données sont à récupérer sur APOGEE, les EDs devront faire une demande au BRED, ensuite le BRED transmettra à Appie qui fera le nécessaire sur APOGEE

-Ed Erasme doit envoyer le texte qui informera le doctorant de son inscription ou sa réinscription

-Pour le module formation, les données ont été récupérées, le formateur SIRIUS les aura lors de sa venue le 26 / 27 juin prochain

-Viviane BIRAD- souhaite pour les prochaines **enquêtes**, faire un tri par nationalité, Ed Erasme enverra les informations nécessaires à Julien VIRSEDA

Anne PELLE- Pascaline devra transmettre à JV la procédure de validation anti-plagiat sera transmise à Julien par Pascaline. Celui-ci fera le nécessaire sur la plateforme inscription / réinscription des doctorants.

KLS -Demande que **compilatio (application de veille et de détection de plagiat sur Internet)** soit effectuée à chaque étape du doctorat (projet de thèse, inscription, réinscription, soutenance)

Un échéancier du déploiement de dématérialisation sera communiqué aux directeurs de thèse et aux doctorants

Anne PELLE- Le rapport d'analyse final (qui est sous la responsabilité du Directeur de thèse) devra être transmise au BRED au moment du dépôt du dossier de soutenance.

Dans le cas d'un rapport avec 70% plagiat, saisine au Conseil de discipline, lettre de saisine sera écrite soit par la Vice-Présidente Recherche, soit par le Directeur de l'Ed.

CB – prévoir l'évolution de cette application car sinon il peut y avoir des faux-positifs.

Anne PELLE – Le référent intégrité (Nourredine JOUANI) n'est plus en fonction à Paris 13 donc il faudrait un nouveau référent à la DSI, pour les formations qui seront dispensées aux doctorants et aux directeurs de thèse.

KLS – le référent DSI devra être en contact avec les directeurs des Eds et devra accéder à tous les comptes

Anne PELLE – fait le nécessaire auprès du VP DSI car il faut obligatoirement un interlocuteur pour les formateurs de SIRIUS

ED - les différentes étapes à réfléchir et un document de présentation sera communiquer lors du Conseil de l'Ed Erasme

Anne PELLE – met en contact Stéphanie LAMY(BU) et les Directeurs des Eds en contact avec le référent intégrité.

A partir du 1^{er} octobre, informera par mail les Directeurs de thèse et les directeurs des laboratoires du déploiement de SIRIUS.

Voir avec le pôle de formations des personnels (Christine GHOGGAL) qu'une formation initiation à l'application soit mise en place pour les enseignants-chercheurs.

2 sessions de 2h en début et en fin d'année. L'aspect financier sera vu par le BRED

***Enquête IPDoc et enquête des EDs :**

Enquêtes IPdoc et enquête des Eds (Docteurs)

Dominique LEDOUX – Enquête N-1et N-3 des doctorants, relance à la charge des Eds

Voir si on a reçu un retour de l'enquête LOVEO (Fouad AMARI).

Pour la campagne 2019, un recensement des docteurs 2018-2017-2016 est demandé par le Ministère

-Comment avoir une adresse mail pérenne pour les doctorants ayant soutenus permettant ainsi les enquêtes de suivi ?

Anne PELLE- les doctorants devront avoir une adresse pérenne

Olivier BODINI – le coût d'un prestataire externe pour attribué un mail d'une durée de 4 ans à chaque doctorant est de 50 cts par mail.

La somme à payer sera réparti entre les Eds

Dominique LEDOUX – prestataire externe : la procédure pour avoir un mail générique ou dès inscription attribution d'une adresse fonctionnelle (paiement avec une date d'échéance de 6 ans)

Anne PELLE – demande à la DSI d'attribuer à chaque nouvel inscrit : un mail prénom.nom@galilee-univ-paris13.fr ou prénom.nom@erasme-univ-paris13.fr. Des droits élargis notamment l'accès à la cantine et les droits pour Compilatio

3- Convention type de co-tutelle

Dominique Ledoux – précise qu'une convention type de cotutelle est difficile à mettre en place. Par contre, les conventions externes à Paris 13 doivent utiliser les mêmes rubriques que celle qu'on a à Paris 13.

Une convention unique est nécessaire pour les 2 Eds, en précisant l'attribution des Ects pour chaque école et le temps de présence en France. 1^{ère} année : inscription et paiement en France.

Obligation de payer la CVEC chaque année, point reporté au prochain conseil (à voir avec la SEVES)

4- Site Web des EDs / Laboratoires et BRED

Vivaine BIRARD – émet le souhait d'avoir des droits pour modifier le site de l'Ed Erasme, voir avec le service de communication (Clément GOMMEZ)

Contrats doctoraux Etablissement SPC

Anne PELLE- Dominique LEDOUX -42 bourses dont 22 proviennent du Ministère et 20 UP13

Chaque année 2 contrats sont attribués à UP13 pour un montant de 100 000 €

Contrat pérennisé ou pas selon statut xxx

Versement direct du Ministère de 150 000 € pérenne correspondant à 5 contrats sur 3 ans

Les Eds préparent un argumentaire précis et chiffré afin de récupérer cette somme. Ce document sera une réponse à la demande du CA. Et des indicateurs pour le Ministère car il faudra justifier la masse salariale de 2 millions d'euros correspondants aux doctorants.

5- Formations CFDip

Thomas COUDRO

Les collèges des Eds devrait perdurer au 1^{er} septembre 2019.

Autres points

Dominique LEDOUX – concernant les statuts de l'Université Paris13, les Eds doivent apparaître. Ainsi que sur l'organigramme, rattachées au BRED.

Viviane BIRARD – les papiers en tête USPC ne doivent plus être utilisés ainsi que les tampons. Fathia, gestionnaire financière du BRED fera le nécessaire.

Les points suivants seront abordés lors du prochain Conseil des Ecoles Doctorales :

- 2- Service des Etudes, de la Vie étudiante et de la Scolarité
 - * Réinscription extra-tempora, CEVEC, Césure

2- Service des Etudes, de la Vie étudiante et de la Scolarité

*** Réinscription extra-tempora, CEVEC, Césure**

Anne PELLE – en concertation avec les directeurs des Eds doit rédiger une procédure spécifique aux doctorants. Celle-ci sera validée par la CR et le CFVU.